

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/005

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres absents : 9

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Marc BILLES, Françoise CAMPREDON, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Carine DEVOYON, Karine CAROLA, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Jean-Pascal GARDELLE, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (Pouvoir à Nathalie PIQUE), Corinne MCKENZIE (Pouvoir à Karine CAROLA), Joël PACULL (Pouvoir à Jean TELASCO), Yves ESCAPE, (pouvoir à Guy PALOFFIS), Laurent FOURMOND (pouvoir à Yannick COSTA -,

Absents excusés : Evelyne SARRAZIN, Christelle LEBOEUF, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE.

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA.

Date de la convocation : 31/01/2024

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2024
SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE & CITY-STADE
ADOPTION DE L'OPERATION / MODALITES DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire expose à nouveau le projet de salle polyvalente d'activités jeunesse & city-stade, qui se situe au sein du complexe des écoles, entre la maternelle et la cantine.

Ce projet vise à créer une salle couverte à destination des écoliers pour les temps péri et extrascolaires.

L'objectif de l'opération est d'offrir aux écoliers (primaire et maternelle) un lieu abrité des intempéries durant le temps périscolaire méridien ainsi que pour les activités extrascolaires du centre de loisirs. Situés à la périphérie du village, le complexe sportif actuel ne permet pas des activités rapides compte-tenu du temps de trajet nécessaire. Ces équipements, en lien direct avec les écoles et le centre de loisirs, permettront donc une plus grande flexibilité pour les encadrants.

Les travaux vont consister en la création d'une salle polyvalente d'environ 375m², de sanitaires (32m²), de locaux de stockage (environ 15m²) et d'un bureau (13m²), le tout équipé d'une toiture photovoltaïque de 100kWc environ.

Les extérieurs seront aménagés en city stade au Sud de la salle, les 2 structures étant séparées par un cheminement piéton reliant les écoles à la cantine. L'ensemble sera arboré et engazonné.

La conception du bâtiment se veut bioclimatique, alliant de larges baies vitrées au Sud, avec un débord de toiture de 3m pour limiter la chaleur l'été (et abriter le mail piétonnier) et de petites ouvertures pour conserver la clarté au Nord.

L'architecture sera sobre, avec des volumes de formes simples et compacts, un bardage simple au Nord et à l'Est, et du bardage qualitatif au Sud et à l'Ouest, façades les plus visibles.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la CAF a déjà voté une aide de 224 000 €, et que des subventions ont été sollicitées auprès du Département et de la Région. Dernièrement, une demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL 2024 a été sollicitée ; c'est dans le cadre de ce dossier que la présente délibération du conseil municipal est nécessaire afin d'approuver l'opération ainsi que ses modalités de financement.

Il donne lecture du programme détaillé des travaux et précise que le coût estimatif de cette opération s'élève à la somme de **883 650,11 € HT**.

• Construction du bâtiment :	602 499,20 €
• Aménagements extérieurs, VRD :	91 749,50 €
• City-Stade	55 955 €
• Toiture photovoltaïque (100 kWc)	70 900 €
• Honoraires (architecte, SPS, CT, études de sol...)	62 546,41 €

Il demande à l'assemblée de délibérer sur cette opération et ses modalités de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **ADOpte** l'opération de la salle polyvalente d'activités jeunesse et city-stade telle que présentée et **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

Plan financement DSIL 2024 - SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE (PERI ET EXTRA-SCOLAIRE) ÉQUIPÉE D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE & CITY-STADE

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Bâtiment	602 499,20 €	Participation CAF (environ 25%)	224 000,00 €
Photovoltaïque	70 900,00 €	Participation sollicitée Etat DSIL 2024	308 048,49 €
VRD, Aménagements extérieurs	91 749,50 €	Participation sollicitée Département	69 948,64 €
City-Stade	55 955,00 €	Participation sollicitée Région	104 922,96 €
Honoraires (SPS, CT, études de sol...)	14 556,00 €		
Maîtrise d'œuvre	47 990,41 €	Autofinancement commune	176 730,02 €
TOTAL	883 650,11 €	TOTAL	883 650,11 €

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.